

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Quelles sont les différences entre une contravention, un délit et un crime ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Quelles sont les différences entre une contravention, un délit et un crime ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1157/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1157/abonnement))

# Quelles sont les différences entre une contravention, un délit et un crime ?

Vérfié le 08 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

Les contraventions, les délits et les crimes sont les 3 types d'infractions punies par une sanction pénale (amende ou prison). La principale différence se trouve au niveau de la gravité de l'acte et de la sanction. La contravention est la moins grave des 3 infractions, le délit est l'infraction intermédiaire et le crime est l'infraction la plus grave. Une autre différence concerne les juridictions compétentes pour juger les auteurs de ces infractions et les délais de prescription applicables.

## Gravité de l'acte commis

La **contravention** est la moins grave des infractions. Elle est classée en 5 catégories, de la moins grave (contravention de 1<sup>re</sup> classe), à la plus grave (contravention de 5<sup>ème</sup> classe). Exemples de contravention : menace de dégradation, dégradation légère d'un bien, violences légères (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524>) .

Le **délit** est une infraction de gravité moyenne, entre la contravention et le crime. Exemples de délit :

vol (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1523>) , abus de biens sociaux, discrimination (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>) , harcèlement moral (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354>) , attouchements sexuels (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33891>) , homicide involontaire.

viol (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1526>) .  
Le **crime** est l'infraction la plus grave. Exemples de crime : meurtre,[public.fr/particuliers/vosdroits/F1526](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1526)) .

## Sanctions encourues

Selon leur gravité, les infractions peuvent être punies d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement. Des peines complémentaires peuvent être prononcées en plus de la peine principale d'amende ou de prison. Par exemple, une obligation de soins.

### Amende

## Amende correspondant à l'infraction

| Infraction    | Montant de l'amende  |
|---------------|--|
|               | 1 <sup>ère</sup> classe 38 € maximum                                     |
|               | 2 <sup>ème</sup> classe 150 € maximum                                    |
| Contravention | 3 <sup>ème</sup> classe 450 € maximum                                    |
|               | 4 <sup>ème</sup> classe 750 € maximum                                    |
|               | 5 <sup>ème</sup> classe 1 500 € ou 3 000 € en cas de récidive au maximum |
| Délit         | 3 750 € au moins   |
| Crime         | 3 750 € au moins   |

## Attention

Certaines contraventions des 4 premières classes sont punies par une amende forfaitaire. Les montants (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32803>) sont alors plus bas.

## Peine de prison

### Peine d'emprisonnement correspondant à l'infraction

| Infraction    | Peine de prison encourue                 |
|---------------|--|
| Contravention | Aucune                                   |
| Délit         | De 2 mois à 10 ans                       |
| Crime         | De 15 ans à la perpétuité (prison à vie) |

## Peines complémentaires

### Peines complémentaires applicables à l'infraction

| Infraction    | Peines possibles   |
|---------------|--|
| Contravention | retrait de permis ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774</a> )<br>- Peines privatives ou restrictives de droit (suspension ou confiscation d'un bien, interdiction d'émettre des chèques, etc.)<br>- Peines de sanction-réparation (remise en état d'un objet détérioré par exemple)<br>- Stages de sensibilisation : à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, aux dangers de l'usage de stupéfiants, à la sécurité routière, ... |
| Délit         | Stage de citoyenneté ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1406">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1406</a> )<br>Travail d'intérêt général ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1407">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1407</a> )<br>- Contraintes diverses (interdictions, confiscations, injonction de soins...)<br>- Peines complémentaires (ou alternatives) des contraventions  |
| Crime         | Contraintes diverses (interdictions, confiscations, injonction de soins, etc.)   |

## À savoir

Parfois, le travail d'intérêt général peut être proposé à la place de la peine d'emprisonnement et non comme peine complémentaire.

## Juridictions compétentes

Une juridiction différente juge les auteurs de chacun des 3 types d'infraction.

### Juridictions compétentes en fonction de l'infraction

| Infraction     | Juridiction  |
|----------------|--|
| Contraventions | Tribunal de police ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1457">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1457</a> )     |
| Délit          | Tribunal correctionnel ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1485">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1485</a> ) |
| Crime          | Cour d'assises ( <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1487">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1487</a> )         |

## À noter

Si une même affaire regroupe plusieurs infractions (un vol et un meurtre par exemple), c'est la juridiction saisie de l'infraction la plus grave qui juge toutes les infractions. Par exemple, la cour d'assises juge les délits (vol) associés à un crime (meurtre).

## Délais de prescription

Le délai de prescription est le délai pendant lequel une infraction peut être poursuivie. Il se calcule généralement à partir de la date des faits concernés. Un délai de prescription différent s'applique pour chaque type d'infraction.

#### Délais de prescription en fonction de l'infraction

| Infraction    | Délai ordinaire |
|---------------|-----------------|
| Contravention | 1 an            |
| Délit         | 6 ans           |
| Crime         | 20 ans          |

#### Attention

Le délai de prescription est de 30 ans pour certains crimes considérés comme particulièrement graves (terrorisme, crime sexuel sur mineur, traite des êtres humains par exemple).

#### Textes de loi et références

Code pénal : articles 131-1 à 131-2

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006181727/>)

Peines de prison en cas de crime

Code pénal : articles 131-3 à 131-9

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181728/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181728/))

Peines de prison en cas de délit

Code pénal : articles 131-10 à 131-11 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006181729&cidTexte=LEGITEXT000006070719>)

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181730/#LEGISCTA000006181730](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181730/#LEGISCTA000006181730))

Peines complémentaires

Code pénal : articles 131-12 à 131-18

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181730/#LEGISCTA000006181730](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006181730/#LEGISCTA000006181730))

Peines pour contravention

#### Questions ? Réponses !

Que faire si on est victime d'une infraction ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20789>)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20789>)

#### Voir aussi

Condamnations et peines (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N275>)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N275>)

Service-Public.fr

Prison (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N276>)

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N276>)

Service-Public.fr